

AVIS PUBLIC

ORDONNANCES

AVIS est par les présentes donné que, lors de la séance ordinaire tenue le 8 juin 2021, le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville a édicté les ordonnances suivantes :

OCA21 021 à OCA21 024— Résolution CA21 09 0167 / Dossier 1213060010

Ordonnances relatives à la programmation d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville – Saison 2021 :

- Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, a. 20);*
- Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, a. 3, 8 et 8.2);*
- Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274, a. 521).*

OCA21 025 à OCA21 029— Résolution CA21 09 0168 / Dossier 1215889001

Ordonnances relatives aux promotions commerciales 2021 sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville :

- Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, a. 20);*
- Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, a. 3, 8 et 8.2);*
- Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274, a. 521);*
- Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, a. 3, paragr. 8°).*

OCA21 030 et OCA21 031 :

Résolution CA21 09 0169 / Dossier 1217747005

Résolution CA21 09 0170 / Dossier 1211066013

Ordonnances relatives aux exemptions de fournir le nombre d'unités de stationnement requis :

- *Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984).*

Ces ordonnances peuvent être consultées au bureau du secrétaire d'arrondissement situé au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance. Les ordonnances OCA21 030 et OCA21 031 (5984) peuvent également être consultées sur le site Internet de la Ville à l'adresse <http://ville.montreal.qc.ca/reglements>.

FAIT à Montréal, le 15 juin 2021

Le secrétaire d'arrondissement,
Chantal Châteauvert